

5 ans pour relever les 5 défis de l'eau : les propositions de la FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a apporté sa contribution au débat public en appelant l'attention des candidats et de la prochaine représentation nationale sur 5 défis majeurs qui se dessinent en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, pour lesquels elle avance 10 propositions concrètes.

Les cinq défis à relever sont la transition écologique, la bonne utilisation de l'argent public, la relance des investissements qui encourageront l'emploi, la réduction de la fracture territoriale ainsi que la sécurité.

La fédération a souligné les disparités existantes sur le territoire en matière de qualité de l'eau. Si l'eau du robinet en France est globalement de très bonne qualité pour 96% des consommateurs, des écarts sont constatés entre la constance des taux de conformité de l'eau distribuée dans les zones les plus urbaines, et celle des zones les plus rurales. Ces écarts s'expliquent généralement par les caractéristiques des infrastructures en zones rurales et une difficulté à asseoir les financements nécessaires : des capacités de traitement parfois insuffisantes, le vieillissement des canalisations, et un cheminement de l'eau plus long dans ces réseaux de distribution. C'est pourquoi la FP2E propose d'inscrire dans les priorités de la politique nationale de l'Eau, l'objectif de réduire la fracture territoriale entre les services d'eau en homogénéisant la qualité de l'eau sur tout le territoire.

Si la qualité de l'eau s'est nettement améliorée sur l'ensemble du territoire au cours des dernières décennies, la lutte contre les pollutions émergentes est aujourd'hui une question de santé publique majeure et une préoccupation importante pour les citoyens.

Les entreprises de l'eau ont depuis longtemps mobilisé leurs ressources pour répondre à ces enjeux. Principalement par la recherche, pour améliorer les procédés de détection dans les eaux usées et pour concevoir des technologies de pointe permettant d'assurer le traitement des micropolluants, ou la préservation des milieux aquatiques. Elles se mobilisent également pour accompagner les collectivités locales dans l'adaptation des services publics d'eau et d'assainissement à la transition écologique, par le développement de l'économie circulaire. Expriment

la détermination des entreprises de l'eau à poursuivre leurs programmes de R&D ambitieux sur les thèmes prioritaires, la FP2E a appelé à un soutien plus fort de l'innovation et à l'aboutissement de cette dernière notamment, par des adaptations sur le plan réglementaire.

La fédération propose également de développer de nouveaux modèles économiques et contractuels plus ambitieux (pour favoriser la production d'énergies renouvelables par exemple) et insiste sur la nécessité d'inciter les élus locaux à utiliser sur les services dont ils ont la responsabilité, leur droit à l'expérimentation.

La FP2E a pointé la nécessité, pour suivre ces orientations, de soutenir nationalement et localement, une politique ambitieuse en matière d'investissement local dans les infrastructures, sans toutefois alourdir la facture d'eau. Rappelant la nécessité de préserver le principe de « l'eau paie l'eau », la FP2E souligne que l'amortissement de certains emprunts contractés par les collectivités devrait permettre à ces dernières d'orienter de nouvelles capacités de financements. Par ailleurs, elle incite à la mobilisation des Régions pour attribuer les fonds européens accessibles pour la France (15 milliards d'euros) souvent trop peu sollicités, et dont une partie retourne à l'Union Européenne.

Parmi les questions liées à la sécurité des usagers/citoyens, celle de la prévention des inondations est de plus en plus prégnante. Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses catastrophes naturelles, en France notamment, avec des inondations dévastatrices. Aujourd'hui 122 territoires de l'Hexagone sont répertoriés comme étant exposés à un risque d'inondation important, et 7000 km² de zones côtières sont exposés à la submersion marine en métropole. Ces risques concernent 17 millions d'habitants.

A ce sujet, la FP2E propose notamment que certaines incertitudes soient levées sur les compétences des collectivités en la matière définies par la loi GEMAPI ou encore que des moyens de financement soient dédiés à la mise en œuvre de cette dernière.

Toutes les propositions détaillées sont à retrouver sur le site de la FP2E : www.fp2e.org.